

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2021

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Lenaerts P., Pecchioli P., Peuvret C., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sorescu-Hingue G., Verney G.

Excusés : M. Mmes Asselin A. (pouvoir à Pistoli D.), Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A. (pouvoir à Guillaume M.), Olivier G. (pouvoir à CORBIN T.), Tasse-Carry V. (pouvoir à Rivière P.), Vail A. (pouvoir à Bourdin G.)

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le précédent compte-rendu est approuvé à 19 voix pour et 6 voix contre.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

Le conseil municipal a observé une minute de silence en hommage aux 5 militaires tués au Mali et aux 3 gendarmes tués dans le Puy de Dôme.

1) Intervention de monsieur Jean-Michel GAL sur le Médicobus et l'avenir médical

Monsieur le Maire annonce que le Médicobus a été inauguré à Nocé lundi 18 janvier en présence notamment du Président de la Région Normandie, de madame la Préfète de l'Orne, du directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et d'un représentant de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML).

La parole a ensuite été donnée à monsieur Jean-Michel GAL, président de l'Ordre des Médecins de l'Orne qui a présenté les articulations Médicobus, CPTS et pôles de santé.

Le Médicobus est né d'un des objectifs de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui est d'instituer des communautés de différents niveaux qui regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. C'est l'articulation dans le territoire de tous les acteurs de santé. Notre territoire est celui de l'arrondissement de Mortagne au Perche. La CPTS organise le fonctionnement des PSLA (pôles de santé libéraux et ambulatoires).

Missions de la CPTS :

- Accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer la prise en charge des soins non programmés. La CPTS s'est associée à la CPAM, l'ARS, l'URML, la Région et l'Etat.

1 seule CPTS a été créée dans l'Orne dénommée Orne Est en janvier 2020 avec l'aide de l'ARS et de l'URML. Il y a 5 PSLA (pôle de santé libéral ambulatoire) dans l'arrondissement de Mortagne.

La CPTS Orne Est qui regroupe 90 000 habitants (6 communautés de communes) donne accès à des aides de l'Etat de l'ordre de 300 000 € par an avec un cahier des charges constitué des parcours de soins, prévention et accès aux médecins traitants, prise en charge des soins, continuité des soins de 8 H à 20 H, permanence des soins de 20 H à 8 H et le week-end avec création d'une régulation de nuit des soins. Dans la continuité des soins, une cellule de soins non programmés a été créée : cellule qui prend, régule et oriente les appels des patients.

Une PTA (plateforme territoriale d'appui) vient en aide aux médecins et professionnels de santé pour tout problème social, médico-social, du domicile. Une PTA sur la partie Est a été créée en avril 2019, le siège se situant au PSLA de Mortagne au Perche. La PTA a été mise au service du département avec la première vague du COVID 19. Elle contacte les personnes seules, isolées. C'est un dispositif de coordination permettant de valoriser ce qui existe, d'améliorer l'accès et la fluidité de tous les parcours de soins.

MEDICOBUS

Projet en partenariat avec les médecins libéraux nécessitant la création d'une association Médicobus et de centres de santé salariés composés de 12 médecins et 2 assistantes médicales.

Les patients appellent le Médicobus, l'appel étant transféré sur la cellule de soins qui donne rendez-vous. A Nocé, la salle d'attente du Médicobus est celle qui est commune aux infirmières et au pédiatre, l'assistante médicale accueillant les patients dans le local des infirmières.

Présentation du bus :

- entièrement équipé au niveau médical,
- relié par antenne satellite,
- sera prochainement équipé d'une valise de télémédecine,
- une organisation hebdomadaire des médecins.

Le centre de santé salarié, démarré il y a 3 mois environ, est médecin référent.

VACCINATION COVID 19

7 centres de vaccination ont été créés dans l'Orne dont 1 à Mortagne au Perche. Le Médicobus va être centre de vaccination prochainement.

2) Intervention de monsieur Patrick BARD sur l'association Moulin Blanchard

Patrick Bard remercie au nom des membres de l'association Moulin Blanchard et de ses adhérents la commune pour la mise à disposition de locaux à l'association Moulin Blanchard.

Il présente ensuite les réalisations de l'association au cours de l'année 2020 :

- montage d'un dossier de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine qui a permis d'obtenir 35 000 € pour la réfection de toitures du Moulin du Blanchard,
- recueil de 12 000 € de dons,
- réalisation d'un chantier de bénévoles pendant l'été qui a restauré un pan de toitures et installé des gouttières,
- un programme d'architecture a été effectué par un architecte bénévole,
- un plan de géomètre a aussi été effectué bénévolement,
- installation de 16 ruches en partenariat avec l'association de préservation des abeilles noires.

Présentation des projets à venir de l'association :

- Redémarrage au printemps 2021 du chantier arrêté pendant le confinement de la maison d'accueil des artistes,
- Création d'un dispositif d'assainissement de la maison déjà financé à hauteur de 10 000 €.
- Contribuer à la remise en état d'un hangar,
- Sur les 2,5 HA de terrain :
 - o Parc de sculptures,
 - o Projet avec le directeur de l'École Nationale Supérieure du paysage de Versailles de faire intervenir des étudiants en leur proposant un sujet de fin d'étude sur le paysage autour du Moulin du Blanchard qui pourrait ensuite être montré aux habitants et relayé par un lycée horticole.

Le moulin :

L'association Moulin Blanchard s'est rapprochée de l'association des Amis des Moulins 61 pour être accompagnée dans cette restauration qui a constaté que le bief est utilisable puisque le moulin dispose d'un droit d'eau (bief en état, moulin existant avant 1600). Le moulin, en dehors de la roue, est intact. Le four à pain date du 15-16^{ème} siècle. La partie basse du moulin a peu changé depuis le moyen-âge. Il est possible de projeter la remise en état de ce moulin.

Patrick Bard présente la destination future des bâtiments de l'étude d'architecture :

- l'étage de la grange en « L » recevrait une partie artistique, patrimoniale dédié à des artistes locaux ainsi qu'un centre de ressources patrimonial,
- partie basse : accueil, librairie, café culturel associatif,
- partie retour : 2 petites salles d'exposition,
- grande cathédrale : grande salle d'exposition
- maison : accueil des artistes et des auteurs.

L'artothèque, située dans les locaux au-dessus de la mairie mis à disposition à l'association Moulin Blanchard, ouvrira normalement dans 1 à 2 mois. Entre 500 et 700 œuvres pourront y être empruntées par tous : particuliers, écoles, entreprises, sur une durée de 3 à 6 mois.

Patrick Bard informe l'assemblée que l'association Moulin Blanchard ne souhaite pas être maître d'ouvrage car le moulin appartient à la commune et c'est au propriétaire, la commune de Perche en Nocé, de recevoir les aides des partenaires institutionnels (la Région, ...). Il est demandé au conseil municipal de réfléchir au programme d'architecture afin de faire avancer ce dossier pour inscription du projet de territoire en 2022.

L'échelle du projet et le fonctionnement de l'artothèque sont abordés (abonnement annuel et assurance pour l'emprunt d'œuvres).

3) Election du nouveau maire délégué de Colonard-Corubert

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'acceptation par la préfecture de la démission de monsieur Guy Verney aux fonctions de maire délégué de Colonard-Corubert avec effet au 7 janvier 2021 qui demeure conseiller municipal de Perche en Nocé. Il convient donc d'élire un nouveau maire délégué. Madame Martine Biffard propose sa candidature.

Monsieur Rivière indique que les membres de la liste minoritaire ne souhaitent pas participer au vote car ils pensent qu'il s'agit d'une tromperie de l'électorat, que la démission de monsieur Verney était déjà prévue depuis mars. Les conseillers de la liste majoritaire se sont tous offusqués de cette affirmation car monsieur Verney ne pouvait pas prévoir ce problème médical. Monsieur Verney a fait une réponse explicative par la suite.

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de suffrages obtenus : 17

Madame Martine BIFFARD est proclamée maire déléguée de Colonard-Corubert.

4) Remplacement de monsieur Guy VERNEY dans ses différentes attributions :

Le conseil municipal décide à l'unanimité la désignation des nouveaux représentants suivants :

- Martine BIFFARD, membre suppléante au sein de la Commission d'Appel d'Offres,
- Olivier POTTS, membre « élu » du Centre Communal d'Action Sociale,
- Pascal PECCHIOLI, délégué titulaire au SIAEP Perche Sud,
- Philippe GOUAUT, président de la commission « CIMETIERES »
- Commissions Personnel et Finances : pas de changement.

5) Vote de l'indemnité de fonction du maire délégué de Colonard-Corubert

Madame Martine Biffard, directement intéressée par l'objet de cette délibération, a quitté la salle des séances. Les membres de la liste minoritaire n'ont pas souhaité participer à ce vote.

Monsieur le Maire rappelle que taux maximal de l'indemnité de fonction de maire délégué est calculé en fonction de la population de la commune déléguée soit 25,5 % de l'indice brut 1027. Martine Biffard percevra l'indemnité de maire délégué et son indemnité d'adjointe sera arrêtée, les deux indemnités ne pouvant être cumulées.

Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité pour les fonctions de maire délégué de Colonard-Corubert au taux suivant : 25.5 % de l'indice en vigueur à 18 voix pour, 0 voix contre, sur 18 votants.

6) Instauration d'un délai de mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif en cas de vente

L'instauration d'un délai d'un an pour la mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif en cas de vente est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

7) Régularisation de la dénomination avec numérotation de « l'impasse du Vivier » à Dancé

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette régularisation qui consiste, par délibération, la création de « l'Impasse du Vivier » avec création de la numérotation suivante : n°1,2 et 3.

Il est également approuvé à l'unanimité la création de l'adresse « 3, la Grande Courbetière » à Préaux du Perche suite à la vente d'une des deux maisons au 1, la Grande Courbetière qui appartenaient au même propriétaire.

8) Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de financement de la Fondation du Patrimoine attribuant une aide de 35 000 € pour les travaux de couverture du moulin du Blanchard.

9) Questions orales

- Distribution du bulletin municipal : au vu du risque de reconfinement et du manque de mobilisation autour de la distribution du bulletin municipal et du bulletin de la CDC Cœur du Perche, qui représente beaucoup de travail pour ceux qui se mobilisent, il est décidé de les faire distribuer par les services de la Poste cette fois-ci et d'aborder à nouveau ce sujet lors de la distribution des prochains bulletins en juillet 2021. Le coût de la distribution des deux bulletins s'élève à 600 € HT environ.
- Reprise de l'emprunt des anciens locaux administratifs de la CDC Perche Sud à Nocé : la commune doit reprendre cet emprunt qui sera partiellement compensé financièrement par la CDC. La régularisation des différentes mises à disposition des communes à la CDC Cœur du Perche va être effectuée.
- Recrutement de médecins : le Département a fait venir deux médecins espagnols. Après différentes visites sur le territoire, ils préféreraient s'installer au Theil sur Huisne car le travail se fait en collaboration avec le PSLA de Bellême, Berd'huis, le Theil. Caroline Peuvret propose, si cela est possible, de se rapprocher de ce PSLA.
- Logements de l'Erre du Temps à Nocé : une rencontre a eu lieu avec le directeur du Logis Familial. Les logements sont accessibles à tous et les loyers ont été revus à la baisse.
- Boulangerie de Nocé : à la suite d'une médiation entre le maire et les deux parties, une proposition d'achat des locaux a été effectuée par les boulangers de Préaux du Perche. L'affaire suit son cours mais reste une affaire privée.
- Restaurant le Relais du Parc à Nocé : un couple venant d'acquérir une propriété à Nocé s'est manifesté pour une éventuelle reprise de ce restaurant.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H30

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

